

COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU SAMEDI 12 JUIN 2020

Nombre de membres
du conseil municipal :

en exercice : **15**

présents : **14**

votants : **14**

L'an deux mil vingt

le douze juin à dix-neuf heures

le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues

régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire

sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

Date de convocation : 5 juin 2020

Présents : M TRICOT Jean-Luc, Mme MAILLOT Sylvia, MM GONNON Samuel, MOTTET Stéphane, LEQUIEN Pascal, Mmes BOISSEAU Audrey, JORLAND Sandrine, M FONCLAUD Dimitri, Mme SOULIER Laëtitia, MM STAMENKOVIC Dejan, LEBEAU Jérôme, Mme COUTURIER Nathalie, MM MARION Bertrand et MARUEJOULS Pascal.

Absente: Mme BALAVOINE Claudia.

Secrétaire de séance : M MARION Bertrand.

Monsieur le Maire demande aux élus de rajouter trois ordres du jour complémentaires à savoir :

* la désignation d'un délégué titulaire pour le Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA),

* la désignation d'un correspondant Défense,

* la participation au fonds « Région unie » à hauteur de 2 euros par habitant.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité puis monsieur le Maire déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

Vote du budget primitif 2020

Avant de laisser la parole à l'adjoint aux finances pour la présentation du budget, monsieur le Maire revient sur les actions principales prises en compte selon le tableau ci-dessous. Ces dépenses tiennent compte de la réouverture de la 4^{ème} classe. En effet, cette année l'effectif est de 77 élèves et il est prévu une augmentation du nombre d'élèves à la rentrée qui passera à 92 (voire 94). Cette ouverture entrainera une augmentation des charges du personnel (ATSEM, cantine), l'achat de biens mobiliers supplémentaires, l'installation de rideaux occultant dans la salle d'animation pour la sieste des petits et la mise en place d'un tableau interactif dans la 4^{ème} classe. Dans le cadre d'un plan bibliothèque avec l'académie, une subvention de 1500 euros a été perçue pour l'achat de livres.

Le hall informatique de l'école sera climatisé pour pouvoir rafraichir les enfants lors des périodes de canicule.

La salle Jean-Baptiste Lacroix, utilisée par l'association Détente Loisirs toutes les semaines devrait aussi être climatisée.

L'installation d'un panneau d'informations est budgétisée et sera réétudiée.

L'achat de bancs et poubelles est prévu et la commission environnement travaillera sur le sujet.

Le jeu de boules sur le site des Varennes sera clôturé, un nouveau revêtement sera commandé et posé par les boulistes.

Un système de filtration de l'eau du lavoir sera installé.

La mise en conformité sur le plan accessibilité des Personnes à Mobilité Réduite (PMR) des bâtiments communaux commencée en 2019, se poursuivra cette année.

L'agent communal aura de l'outillage pour son établi, une auto laveuse pour le sol de la salle d'animation et un nouveau souffleur à feuilles, le sien étant cassé.

Les jardinières situées sur la place Sophie Poncet seront remplacées.

L'installation d'une vidéo surveillance pour l'école et la mairie sera un sujet à discuter et à valider avant d'être mise en place.

FONCTIONNEMENT		
Article	Achat	Montant
6232	Animation 2020 + facture 2019 (300 €)	3300
6232	Soutien scolaire	1100
615231	Nettoyage des rues par balayeuse 2019	760
615231	Nettoyage des rues par balayeuse 2020	1600
61558	Ecole et mairie: Maintenance informatique Mr Schnee	700
6217	Police intercommunale (dec 2019 + 2020)	17400
61521	Entretien Les Varennes Bessy (17000) + l'Abri (17600)	34600
6068	Fleurissement commune	1200
6068	Décoration village	800
6413	ATSEM temps plein sept/dec	5000
6413	Surveillance cantine 2h/jour sept/dec	4000
6247	Ecole Transport piscine	2000
INVESTISSEMENT		
Article	Achat	Montant
op 27	Extension O Ptit Plaisir 2019	2300
2111	Préemption parcelles AE99 et 69 Lavandières	4500
2128	Installation filtration eau du lavoir	3000
21312	Remise aux normes des installations électriques école	1500
21312	Climatisation hall informatique	5400
21312	Installation rideaux occultant salle animation	2100
21312	Accessibilité école	8000
21312	Changement fontaine à eau école	3200
21316	Accessibilité cimetière	3500
21318	Climatisation salle JB Lacroix	9850
21318	Accessibilité mairie	11000
21318	Remise aux normes des installations électriques	1500
21318	Accessibilité église	6000
2132	Puis perdu O Ptit Plaisir	1900
2151	Vidéo surveillance mairie école	9000
2151	Panneau d'informations	20000
2152	Miroir bas chemin de Paradis	300
2152	panneaux signalisation chemin des Pierres	220
21534	Branchement électrique lavoir	1400
2135	Clôture jeu de boules Varennes	4740
2135	Revêtement jeu de boules Varennes et madriers	2510
2135	Réparation mur en pierres Varennes	3500
2135	Trottoir maison Bruyat	2500
2135	Muret maison Bruyat (1/2 de 7504,80) à négocier	3800
2158	Outillage pour agent communal	2000
2158	Souffleur à feuilles	800
2158	Auto laveuse pour sol salle d'animation	4200
2183	Ecole : installation TBI 4ème classe	2200
2184	Ecole : chaises + banc + bureau prof + colonne + bacs	1900
2184	10 tables salle d'animation	600
2184	Meubles pour local archives	320
2188	Tableau blanc triptyque	850
2188	Ecole : Tapis pour sieste	351
2188	Livres pour création bibliothèque	1500
2188	Ecole : 4 talkies walkies	270
2188	Ecole : poste de musique et téléphone	190
2188	Défibrillateur église	2000
2188	Bancs + poubelles + abri poubelles Decotton	7 000
2188	6 Jardinières place Sophie Poncet avec transport	2900
2188	Illuminations village	1000

Les dépenses d'investissement ci-dessous sont reportées en 2021

2021		
2135	Places de parking à l'entrée du village	?
2188	1 suspension lavoir	?
2121	Plantation arbres entrée village pressoir/bourg	4000

Monsieur l'adjoint aux finances présente et détaille à l'assemblée le budget proposé pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal passe au vote :

Pour : 14 voix

Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le budget primitif 2020 est adopté à l'unanimité, il s'élève à :

Section de fonctionnement		Section d'investissement :	
Dépenses	534.410,00 €	Dépenses	199.275,77 €
Recettes	534.410,00 €	Recettes	199.275,77 €

Soit un budget total pour l'année 2020 de 733.685,77 €

Affectation du résultat de l'exercice 2019

Le compte administratif fait apparaître un excédent global cumulé au 31/12/2019 de 132.326,77 €.

Il est proposé d'affecter ce résultat de fonctionnement comme suit :

Résultat de fonctionnement	
A . Résultat de l'exercice Précédé du signe + (excédent) ou -(déficit)	+79.239,21 €
B . Résultat antérieurs reportés Ligne 002 du compte administratif, précédé du signe +(excédent) ou - (déficit)	
C . Résultat à affecter = A + B (hors restes à réaliser)	+79.239,21 €
(Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	
D . Solde d'exécution d'investissement D 001 (besoin de financement) R 001 (excédent de financement)	53.087,56 €
E . Solde des restes à réaliser d'investissement (4) Besoin de financement Excédent de financement	0 €
Besoin de financement F	= D + E
AFFECTATION = C	= G+H 79.239,21 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	71.339,21 €
2) H Report en fonctionnement R 002	7.900,00 €
DEFICIT REPORTE D002	€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat de l'exercice 2019 ci-dessus.

Décisions en matière des taux des contributions directes

Il est décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition communaux pour l'année 2020 qui s'établissent comme suit :

- 24.68 % pour la taxe d'habitation
- 26.80 % pour la taxe foncière sur le bâti
- 44.17 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Contribution au Syndicat Départemental d'Énergies du Rhône (SYDER)

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Départemental d'Énergie du Rhône (SYDER) pour l'année 2020 nous a été notifiée et s'élève à 26.146 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou inscrite au budget de la Commune et versée directement au syndicat.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de budgétiser la totalité de sa participation au SYDER et dit que la somme prévue au budget est inscrit sur le compte 65541.

Contribution au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)

La contribution définitive de la commune aux charges du Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) pour l'année 2020 nous a été notifiée et s'élève à 4.338,00 €.

Monsieur le maire rappelle que cette contribution peut-être fiscalisée ou budgétisée.

Après délibération le conseil municipal décide à l'unanimité de fiscaliser la totalité de sa participation au SIBA.

Délégations consenties au Maire par le Conseil Municipal

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 et L.5211 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences pour la durée de son mandat.

Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à Monsieur le Maire les délégations suivantes :

- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- de passer les contrats d'assurances, d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- de fixer les reprises d'alignements en application d'un document d'urbanisme ;
- d'exercer au nom de la commune les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle ; cette délégation est consentie tant en demande qu'en défense et devant toutes les juridictions ;
- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux ;
- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L.311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L.332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- de signer les contrats d'emprunts après validation du conseil municipal
- de signer les marchés à procédure adaptée (MAPA)

Rétrocession des parties communes du lotissement «Les Lavandières »

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la société SNC R Invest a acquis l'ensemble des terrains pour aménager son lotissement « Les Lavandières » de 21 maisons et il s'agit maintenant de déterminer ce qu'il advient des parties communes.

Un accord à l'amiable est intervenu décidant que l'association syndicale du lotissement « Les Lavandières » située à Belmont d'Azergues Allée des Varennes, se portait acquéreur de trois parcelles à titre gratuit.

Il s'agit des parcelles AE 100 d'une superficie de 285 m², la parcelle AE 102 de 39 m² et de la parcelle AE 13 de 11 m².

Monsieur le Maire propose à l'assemblée que la commune reprenne à titre gratuit la voirie centrale cadastrée AE 103 de 952 m², les trottoirs de part et d'autre afin de prendre en charge l'éclairage public comme cela a été décidé pour le lotissement du Clos des Collonges.

La pompe de relevage cadastrée AE 101 de 10 m² sera reprise aussi par la commune en sachant que c'est le SIVU de la Pray qui assurera entièrement l'entretien.

La parcelle AE 98 correspondant à une bande de 5 mètres le long du virage côté droit d'une superficie de 567 m² est également acquise par la mairie.
Ces parcelles sont acquises à la société SNC-R Invest à titre gratuit suite à un accord à l'amiable.
Après débat, monsieur le Maire propose de passer au vote.
Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à l'unanimité à signer les actes de vente et tous les documents s'y référants.

Préemption des parcelles AE 99 et AE 69 parties communes du lotissement «Les Lavandières »

Monsieur le Maire expose que contrairement à ce qu'il avait été décidé lors du conseil municipal du 7 février 2020 et pour concrétiser l'idée d'un arboretum sur la commune comme souhaité dans le programme de la nouvelle équipe municipale, les deux parcelles situées à gauche de la route dans le virage pourraient être préemptées.

La parcelle AE 99 d'une superficie de 3591 m² et la parcelle AE 69 d'une superficie de 878 m² peuvent être préemptées pour un montant de 4.469 euros soit un euro du m².

Après débat, monsieur le Maire propose de passer au vote.

Le conseil municipal autorise monsieur le Maire à l'unanimité à signer la déclaration d'intention d'aliéner et tous les documents s'y référants pour l'acquisition des deux parcelles.

Le montant de la transaction sera inscrit sur le budget communal 2020.

La présente délibération sera notifiée à SNC R Invest.

Nomination des commissaires siégeant à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs (CCID) présidée par le maire ou l'adjoint délégué composée de six commissaires titulaires et de six commissaires suppléants dans les communes de moins de 2000 habitants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur régional des Finances publiques sur une liste de contribuables en nombre double remplissant les conditions énoncées par l'article 1650 sus cité.

Monsieur le Maire donne lecture d'une liste de 24 noms : M GONNON Samuel, M LAGET Francisque, Mme MAILLOT Sylvia, M LAURENT Jean, Mme COUDER Andrée, M LACROIX Paul, M LEQUIEN Pascal, M HEQUET Michel, M MOTTET Stéphane, M SERY René, M CHRISTOPHE Charles, Mme BERNARD Agnès, M ULIVIERI Michel, Mme BUFFIERE Marie Jo, Mme COMTE Laurence, M GIROUD Frédéric, M BARIT Bruno, M BOINON Patrick, M LAFITE Jacques, M GILBERT Eric, M PATRAT Alain, Mme GUYONNET Marie Claude, M LEVIAVANT Philippe et M GROS Jérôme.

Le conseil municipal, vu l'article 1650 du code général des impôts, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de proposer à Monsieur le Directeur régional des Finances publiques la liste représentative composée des 24 noms de contribuables ci dessus.

Désignation des représentants des différentes commissions communales et validation des nouveaux membres extérieurs

Commission urbanisme sous la responsabilité de Sylvia MAILLOT, adjointe au maire : Samuel GONNON, Nathalie COUTURIER, Sandrine JORLAND et Bertrand MARION.

Commission voirie et bâtiments communaux sous la responsabilité de Samuel GONNON Samuel, adjoint au maire : Pascal MARUEJOULS, Jérôme LEBEAU, Nathalie COUTURIER, Pascal LEQUIEN, Dimitri FONCLAUD et Dejan STAMENKOVIC.

Commission animation sous la responsabilité de Sandrine JORLAND, conseillère municipale : Jérôme LEBEAU, Nathalie COUTURIER, Audrey BOISSEAU, Dimitri FONCLAUD, Yves MURE, René SERY, Mélanie DIEZ, Claire GUEROULT, Sandrine DUCHARNE, Michel HEQUET et Muriel MARTHINET.

Commission communication sous la responsabilité de Nathalie COUTURIER, conseillère municipale: Sandrine JORLAND, Sylvia MAILLOT, Laëticia SOULIER, Dejan STAMENKOVIC, René SERY, Marie CAMENISCH et Michel HEQUET.

Commission environnement sous la responsabilité du maire : Claudia BALAVOINE, Pascal MARUEJOULS, Pascal LEQUIEN, Sylvia MAILLOT, Stéphane MOTTET et Jérôme LEBEAU.

Exonération de trois mois de loyer pour le commerce multi services « O Ptit Plaisir »

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face à l'épidémie de covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire, un arrêté a ordonné la fermeture de tous les commerces non essentiels tels les restaurants le samedi 14 mars 2020 à minuit.

Le commerce a pu ré ouvrir le 2 juin mais compte tenu de la perte de chiffre d'affaire, monsieur le Maire propose une exonération de loyer d'une durée de trois mois, avril, mai et juin.

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide d'une gratuité de loyer de trois mois pour le commerce « O Ptit Plaisir ».

La présente délibération sera transmise à monsieur le Trésorier de Chazay d'Azergues.

Délégués au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA)

Monsieur le Maire rappelle que chaque commune est représentée au Syndicat Intercommunal Beaujolais Azergues (SIBA) et lors du dernier conseil municipal, monsieur Pascal MARUEJOULS avait été désigné comme délégué titulaire et monsieur Bertrand MARION comme suppléant.

Il s'avère qu'il faut nommer un deuxième délégué titulaire.

Madame Sylvia MAILLOT se présente et un vote est organisé.

Madame Sylvia MAILLOT obtient 14 voix

Elle est nommée, à l'unanimité, déléguée titulaire au SIBA.

Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire explique que chaque conseil municipal doit élire un correspondant défense qui aura une mission de sensibilisation aux questions de défense et sera un interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires du département et de la région. En participant à des colloques, il pourra s'exprimer sur l'actualité défense, le parcours citoyen, le devoir de mémoire, la reconnaissance et la solidarité.

Monsieur Dejan STAMENKOVIC propose sa candidature et il est désigné à l'unanimité comme correspondant défense de la commune.

Participation au fonds « Région unie » :

Pour pallier aux impacts de la crise liée à l'épidémie de COVID-19 et répondre aux difficultés auxquelles sont confrontés les acteurs économiques du territoire, la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD) a proposé une enveloppe de 636 000 € pour le plan de relance de l'économie du territoire avec la participation solidaire des communes dans le cadre de la convention avec la Région « Région unie » ventilée comme suit :

- Aide n°1 « Tourisme/Hôtellerie/Restauration » : subventions aux acteurs du Tourisme, de l'Hôtellerie et de la Restauration, entreprises et associations, participation à hauteur de 2€, par habitant par la CCBPD
- Aide n°2 « Microentreprises & Associations » : avances remboursables au bénéfice des microentreprises, associations employeuses et coopératives, participation à hauteur de 2€, par habitant par la CCBPD et 2€ par habitant par les communes.
- Aide n°3 « fonds local d'aide aux entreprises (fonds propre à la CCBPD) participation à hauteur d'environ 5€, par habitant par la CCBPD
- Aide n°4 Tarif spécifique lié à la crise du COVID-19 pour 2020 pour la RSO

Les aides sont traçables sur le territoire et les crédits non consommés seront reversés à la CCBPD et aux communes. Une convention d'autorisation et de délégation d'aides aux entreprises avec la Région pour le versement de ces aides est nécessaire ainsi qu'une convention de participation au fonds « Région unie ».

La commune participera à hauteur de 2€ par habitant à l'aide n°2 « Microentreprises & Associations » afin de marquer sa solidarité dans le cadre du plan de relance de l'économie locale du territoire. Ce fonds est une avance remboursable sur 5 ans, à terme les communes recevront le remboursement des échéances perçues par la Région (hors taux de casse soit les entreprises qui auront déposées le bilan).

Après débat, le conseil municipal à l'unanimité décide que la commune participera au fonds « Région unie » à hauteur de 2 € par habitant. La somme de 1262 euros sera inscrite au budget

primitif 2020 à l'article 27632. Le conseil autorise monsieur le Maire à signer les conventions qui seront annexées à la délibération.

Questions diverses

Commande de bois groupé

Monsieur le Maire demande à monsieur Bertrand MARION de lancer une consultation entre différents fournisseurs de bois afin de mettre en place une commande groupée au niveau du village comme chaque année. Le but est d'obtenir une livraison de bois de qualité à un prix intéressant. Plusieurs habitants se chauffent avec un poêle à granulés et nous ont demandé de bénéficier aussi d'une commande groupée. Monsieur MARION demandera des devis pour les granulés.

Commission animation

Madame Sandrine JORLAND a réuni la commission le 3 juin et un bilan des manifestations organisées pendant le précédent mandat a été présenté. De nombreuses propositions ont été faites pour 2020/2021 comme un loto, concert, thé dansant, théâtre ... mais il faut attendre les nouvelles consignes liées au covid-19 avant de pouvoir concrétiser une idée.

Concernant l'élection du gagnant de la « grande lessive » organisée pendant le confinement, il a été décidé que tous les participants avaient gagné. Ils recevront un bon pour une pizza à retirer au restaurant « O P'tit Plaisir », une bouteille de vin et un article loisir créatif pour les enfants.

Commission communication

Madame Nathalie COUTURIER a organisé le 10 juin une première réunion des équipes communication des 4 communes afin de réfléchir à l'élaboration du prochain bulletin intercommunal.

C'est la commune de Saint Jean des Vignes qui devait recevoir pour la sortie du bulletin mais compte-tenu du fait que les membres sont nouvellement élus, c'est Belmont qui s'est proposé.

Malgré la conjoncture et le temps très court pour sa conception, les équipes ont décidé à l'unanimité de reconduire le bulletin, il faut donc rapidement choisir le thème commun.

L'agence de communication sera monsieur Jean-Louis MINGEARD d'AJC.com.

Un calendrier de travail a été défini pour une sortie du bulletin au 17 décembre. La prochaine réunion se fera à Belmont le 24 juin.

Commission urbanisme

Madame Sylvia MAILLOT a traité les dossiers arrivés pendant le confinement notamment 1 permis de construire et 5 déclarations préalables.

Monsieur Dimitri FONCLAUD demande la parole pour évoquer un problème au niveau de l'installation de la fibre au lotissement « Les Lavandières ». Monsieur le Maire lui demande de faire un retour écrit et il essaiera de contacter un responsable.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le CCAS se réunira le lundi 22 juin à 19 heures afin d'approuver le compte administratif et de voter le budget primitif 2020.

La commission environnement se réunira le 29 juin à 19 heures.

Monsieur le Maire remercie monsieur Samuel GONNON et Nicolas FAVEL pour avoir solutionné deux problèmes sur trois au niveau de la fontaine. Il reste encore un problème de fuite à résoudre.

Le prochain conseil municipal est fixé au vendredi 10 juillet 2020 à 19 heures 15.

Le conseil d'adjoints est fixé au vendredi 3 juillet 2020 à 18h30.

La séance est levée à 20 heures 50.